

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le 14 mars 2018 à 16h00 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martial Fortin, Pierrot Lessard et Martin Bouchard
Mesdames les conseillères Sandra Girard, Lyne Bolduc et Johanne Morissette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16h00 par Mme Lise Garon, mairesse

77-03-18 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ M. le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR TEL QUE LU ET DÉPOSÉ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1. Engagement d'un stagiaire
 - 3.2. Supervision du stagiaire
 - 3.3. Nomination temporaire d'un inspecteur municipal.
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

3. RÉSOLUTIONS

78-03-18 3.1. ENGAGEMENT D'UN STAGIAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les élus disponible sur le territoire de Lamarche renoncent à la convocation tel que prévu à l'article 157 du Code Municipal.

ATTENDU QUE depuis l'automne dernier, la Municipalité de Lamarche n'a pas d'inspecteur municipal

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique a pris la décision de ne pas poursuivre, reconduire l'entente de service concernant le partage d'un inspecteur municipal avec la municipalité de Lamarche

ATTENDU QU'il est très difficile de recruter de la main d'œuvre qualifiée pour ce poste et que les municipalités doivent user d'imagination pour exercer un pouvoir attractif pour le recrutement;

ATTENDU QU'il a dans la région du Saguenay Lac St-Jean, le CEGEP de Jonquière qui offre le cours en aménagement et urbanisme et que la plupart des inspecteurs municipaux ont cette formation;

ATTENDU QU'avec l'arrivée du printemps, la Municipalité doit engager sans tarder une personne faisant office d'inspecteur municipal, qu'il n'y a pas de ressources formées présentement pour occuper ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DE RECRUTER au CEGEP de Jonquière un étudiant de troisième année qui aura la possibilité de faire un stage à la Municipalité de Lamarche;

QUE le suivi sera assumé par M. Yves Tremblay, initiateur du programme d'aménagement et urbanisme au CEGEP de Jonquière et d'autres personnes ayant plusieurs années comme inspecteurs municipaux;

DE PROCÉDER à l'engagement de M. Bryand Tremblay, étudiant de troisième année, comme stagiaire au poste d'inspecteur municipal pour une période de huit (8) semaines soit du 19 mars au 11 mai 2018 au taux horaire du salaire minimum

79-03-18 3.2. SUPERVISION DU STAGIAIRE

CONSIDÉRANT QU'il a été impossible de poursuivre l'entente initiale avec la Municipalité de Sainte-Monique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a l'opportunité de recruter un stagiaire et d'envisager de l'engager comme inspecteur municipal après son stage;

CONSIDÉRANT QUE nous avons l'obligation d'avoir un plan de formation et assurer une supervision qui doit être acceptée par le CEGEP de Jonquière;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D'ENGAGER M Yves Tremblay, initiateur du programme d'aménagement et urbanisme du CEGEP de Jonquière à titre de superviseur pour la durée du stage de M. Bryand Tremblay;

QUE la Municipalité de Lamarche assume les frais de supervision de M. Yves Tremblay au coût de 100\$/ par visite, ce qui inclut les frais de transport et le temps de supervision;

80-03-18 3.3. NOMINATION TEMPORAIRE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU QUE le stagiaire ne peut être nommé inspecteur municipal lors de son stage en respect des obligations demandées par le CEGEP;

ATTENDU QUE Monsieur Steve Godin a déjà occupé les fonctions d'inspecteur municipal pendant quelques années à la Municipalité de Lamarche;

ATTENDU QUE Monsieur Steve Godin est d'accord pour être nommé inspecteur municipal pour cette période de huit (8) semaines;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme La conseillère Johanne Morissette

APPUYÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

DE NOMMER M. Steve Godin inspecteur municipal pour la période du 19 mars au 31 mai 2018.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance portent uniquement sur les trois (3) résolutions adoptés ce soir

81-03-18 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée. Il est 16h12

Je, soussignée Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qu'ils sont contenues.

Mme Lise Garon, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim